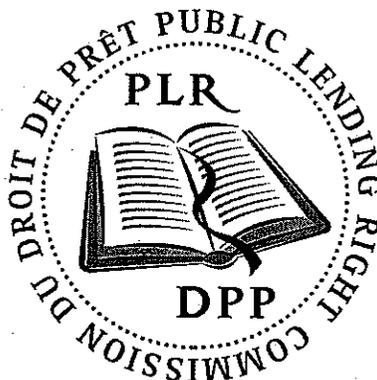


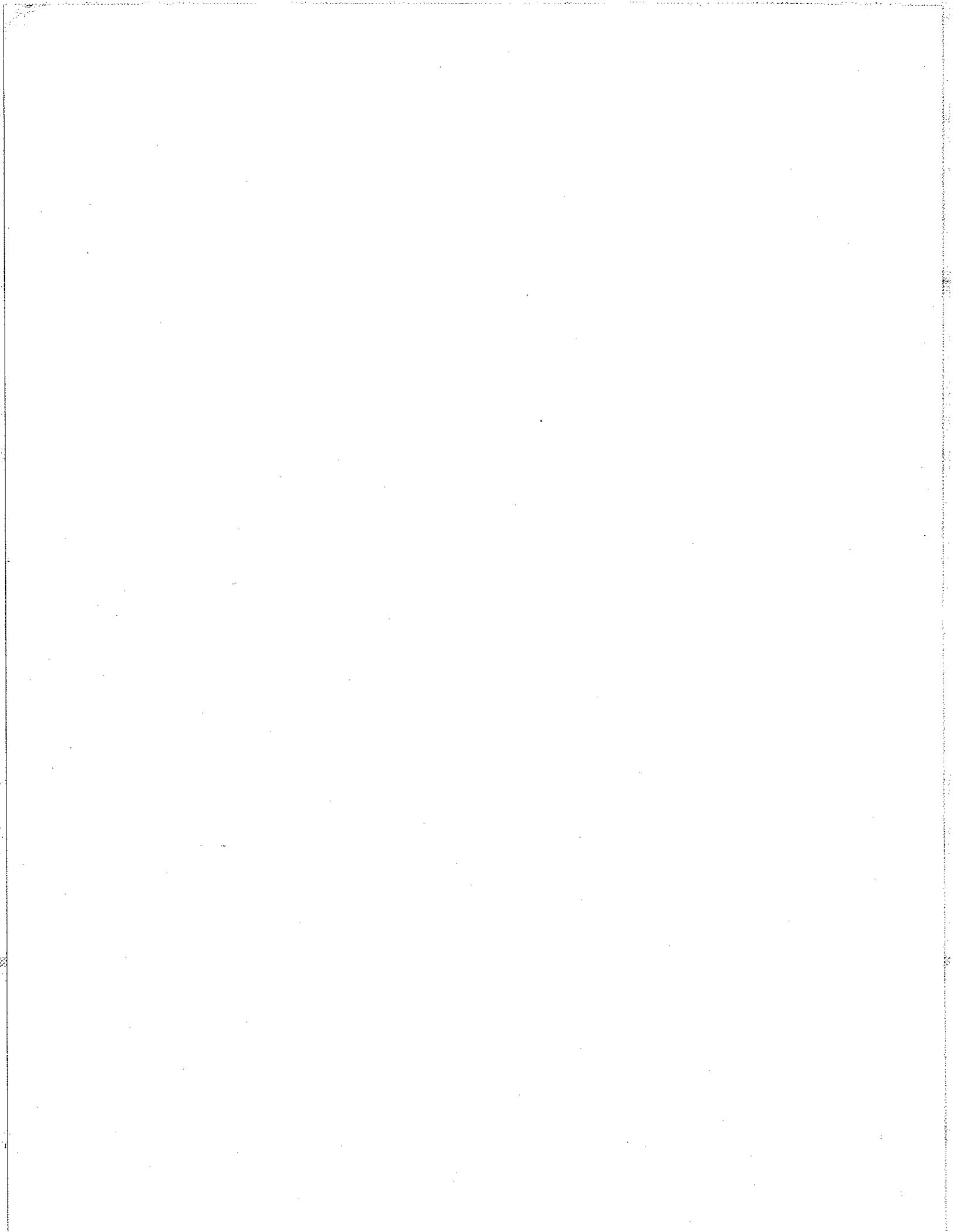
COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

RAPPORT ANNUEL

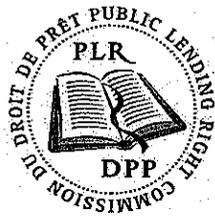
2003-2004



Le 13 juin 2004



PUBLIC LENDING
RIGHT COMMISSION



COMMISSION DU
DROIT DE PRÊT PUBLIC

COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

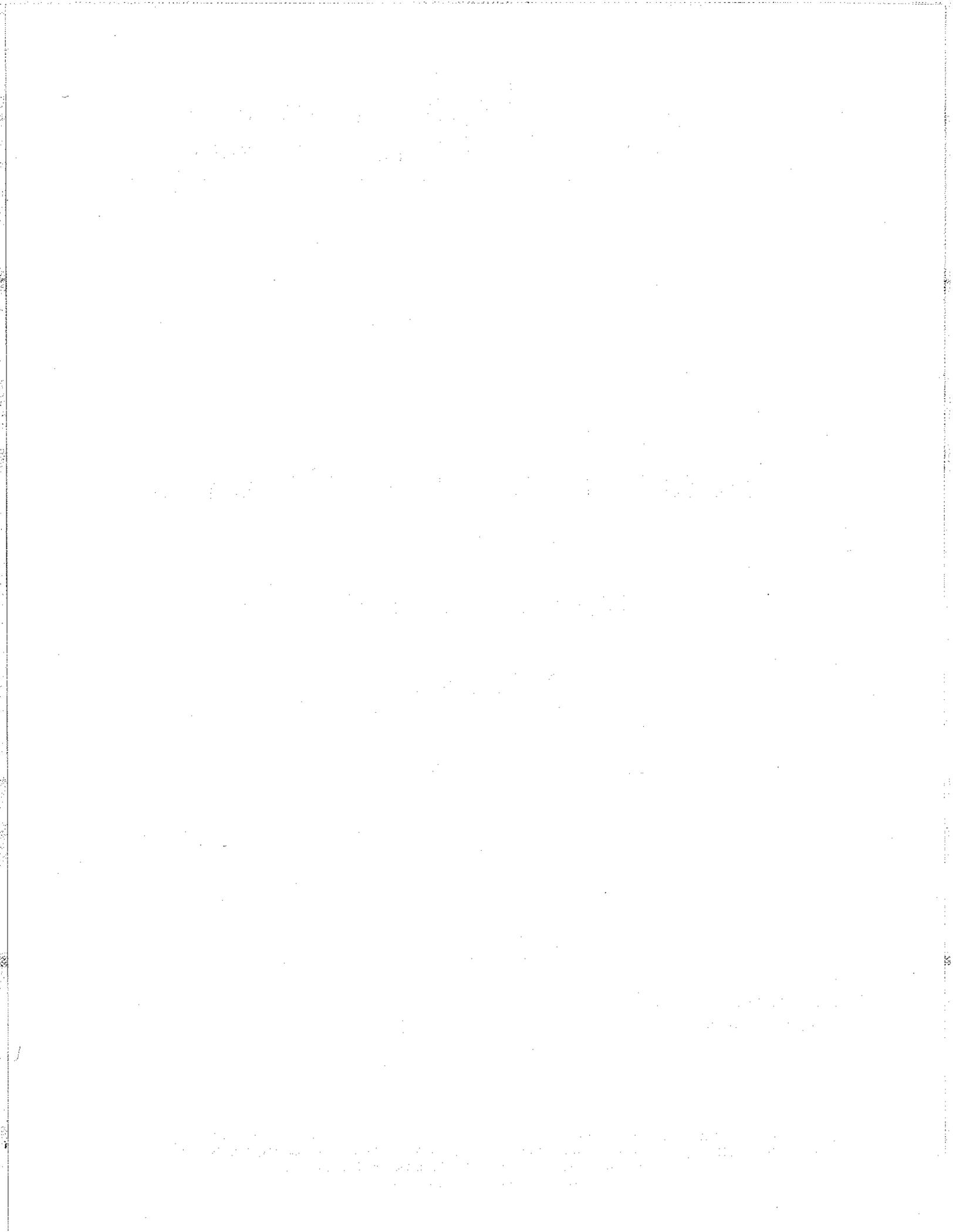
RAPPORT ANNUEL

2003-2004

Le 13 juin 2004
Ce document peut être
photocopié librement.

350 ALBERT STREET, P.O. BOX 1047, OTTAWA, ONTARIO, K1P 5V8
Tel. 1 (800) 521-5721 or (613) 566-4378, Fax: (613) 566-4418
E-MAIL: plr@canadacouncil.ca
www.plr-dpp.ca

350, RUE ALBERT, C.P. 1047, OTTAWA (ONTARIO) K1P 5V8
Tél. 1 (800) 521-5721 ou (613) 566-4378, Téléc. (613) 566-
4418 COURRIEL : dpp@conseildesarts.ca
www.plr-dpp.ca





MEMBRES DE LA COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC 2003-2004

- * Joan Clark (présidente) *Commission du droit de prêt public*
- * Carole David (vice-présidente) *Commission du droit de prêt public*
- David Copelin *Playwrights Guild of Canada*
- Rose Després *Regroupement des écrivains acadiens*
- Ray Ellenwood *Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada*
- * Jules Larivière *Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)*
- David Y.H. Lui (non-votant) *Le Conseil des Arts du Canada*
- Daniel Mativat *Commission du droit de prêt public*
- Paul McCormick (non-votant) *Bibliothèque nationale du Canada*
- Roma Quapp (non-votant) *Ministère du Patrimoine canadien*
- Angela Rebeiro *Association of Canadian Publishers*
- Hélène Roussel (non-votant) *Bibliothèque nationale du Québec*
- * André Roy *Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)*
- Jacques Ruelland *Société des écrivains canadiens*
- Andreas Schroeder *The Writers' Union of Canada*
- * Douglas Smith *The League of Canadian Poets*
- * Robert Soulières *Association nationale des éditeurs de livres*
- Cora Taylor *Canadian Authors Association*
- * Paul Whitney *Canadian Library Association*

* Membre du Comité exécutif

Personnel administratif du DPP

Gwen Hoover, Secrétaire générale
Benoît Rollin, Agent
Rachelle Lanoue, Adjointe administrative
Danielle Guindon, Commis

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions.

2. It is essential to ensure that all entries are supported by appropriate documentation.

3. Regular audits should be conducted to verify the accuracy of the records.

4. The second part of the document outlines the procedures for handling discrepancies.

5. Any errors identified during the audit process should be promptly investigated.

6. The findings of the audit should be reported to the appropriate authorities.

7. The third part of the document provides a detailed description of the accounting system.

8. This system is designed to streamline the accounting process and reduce the risk of errors.

9. It includes a comprehensive set of controls to ensure the integrity of the data.

10. The fourth part of the document discusses the role of the accounting department.

11. The department is responsible for providing accurate financial information to management.

12. It also plays a key role in the strategic planning process.

13. The fifth part of the document outlines the responsibilities of the accounting staff.

14. Each staff member should be clearly defined in terms of their specific duties.

15. This ensures that all tasks are completed efficiently and effectively.

16. The sixth part of the document discusses the importance of professional development.

17. Accounting professionals should engage in continuous learning to stay current in their field.

18. This includes attending conferences, workshops, and taking relevant courses.

19. The seventh part of the document provides a summary of the key points.

20. It emphasizes the need for transparency, accuracy, and integrity in all accounting activities.

21. The eighth part of the document discusses the future of accounting.

22. With the advancement of technology, the role of accountants is evolving.

23. They are now expected to provide more strategic advice to their organizations.

24. The ninth part of the document concludes the report.

25. It expresses the hope that the information provided will be helpful and informative.

26. The tenth part of the document provides a list of references.

27. These references include books, articles, and other sources used in the research.

28. The eleventh part of the document provides a list of appendices.

29. These appendices contain additional information that supports the main text.



BREF APERÇU DU PROGRAMME DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

Objet

Verser des paiements aux auteurs canadiens pour la présence de leurs livres catalogués dans des bibliothèques du pays, et admissibles selon les critères du programme de la CDPP.

Contexte

Le programme du droit de prêt public a été créé en 1986 après presque quarante ans de pressions exercées par les associations nationales d'écrivains. Le Canada est l'un des dix-huit pays au monde à mettre en oeuvre un programme de droit de prêt public. Le programme canadien reçoit une affectation annuelle du Parlement (9,398 millions de dollars pour 2003-2004) et fonctionne sous l'égide du Conseil des Arts du Canada. Une commission, dont la majorité des membres sont des écrivains, représentant les organismes nationaux d'écrivains, de bibliothécaires et d'éditeurs, est chargée d'établir les politiques générales du programme, qui sont mises en oeuvre par un comité exécutif. La Commission et le Comité exécutif sont tous deux présidés par l'écrivaine Joan Clark.

Programme

Les auteurs doivent inscrire leurs livres auprès de la Commission, qui dresse une liste de tous ces titres. Les titres sont alors recherchés chaque année dans le catalogue d'un nombre représentatif de bibliothèques (dix de langue anglaise, cinq de langue française). L'auteur reçoit un paiement pour chaque bibliothèque dans laquelle se trouve son livre. Le paiement maximum que pouvait recevoir un auteur du programme cette année était de 2 967 \$.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE Joan Clark

Remarques d'ordre général

Cette année, la Commission du droit de prêt public (CDPP) a consacré une grande partie de son énergie à trois questions importantes : les finances du programme du DPP, sa structure et la base même qui sert au calcul des paiements prévus par le programme. On détaillera ces trois points ci-dessous.

Versement des paiements

En tout premier lieu, nous tenons cependant à signaler que la principale réalisation de la Commission a été de verser 8 938 459 \$ à 14 435 écrivains, traducteurs et illustrateurs canadiens. Cette somme correspond au total des paiements versés aux auteurs pour leurs livres, soit 56 243 titres, présents dans les bibliothèques publiques et universitaires du Canada.

Les chèques du DPP ont été envoyés par courrier en février 2004, moment de l'année qui représente le point culminant du travail de la Commission, ayant reçu les nouveaux titres admissibles au programme, ayant recherché ceux-ci dans les bibliothèques sélectionnées de tout le pays se terminant par calcul informatisé des paiements devant être versés. Comme d'habitude, l'envoi des chèques a suscité beaucoup d'enthousiasme de la part des auteurs. Nous avons remarqué d'après les appels téléphoniques que nous avons commencé à recevoir que, jour après jour, des chèques atteignaient des régions toujours plus éloignées du pays et que d'autres arrivaient à destination à l'étranger. Certains auteurs nous ont appelés parce qu'ils avaient appris que leurs amis écrivains venaient de recevoir leur chèque et qu'ils se demandaient quand ils recevraient le leur. Une semaine après l'envoi des chèques, plus de la moitié de la somme totale avait été encaissée et retirée du compte bancaire du DPP.

Dans le but de réduire les dépenses en papier et les tâches administratives, nous n'avons pas émis, pour la première fois cette année, de formulaires T4A pour des sommes inférieures à 500 \$ (ce qui n'est plus exigé par l'Agence du revenu du Canada). Comme ces montants correspondent à plus de 62 % de l'ensemble des paiements que nous versons, nous avons pu diminuer considérablement les dépenses en papier et simplifier la préparation matérielle de l'envoi. Malheureusement, bien que nous ayons expliqué, dans la lettre générale envoyée aux auteurs, les raisons pour lesquelles nous n'avons pas envoyé les formulaires, nous avons reçu des dizaines d'appels d'auteurs qui réclamaient leurs formulaires T4A. Le point positif est que nous savons au moins que les auteurs sont conscients qu'ils sont redevables de l'impôt sur le revenu !

Une autre remarque à propos des impôts : c'était la première année d'application pour les auteurs du Québec d'un nouveau règlement relatif au traitement fiscal du paiement du DPP. Les personnes qui sont artistes professionnels conformément à la *Loi sur le statut de l'artiste* peuvent intégrer leur rémunération correspondant au DPP à leur exemption sur les revenus du droit d'auteur.

Finances

Cette année a été très difficile financièrement pour la Commission, qui a dû faire face à une diminution de 630 000 \$ de son financement. Cette somme correspondait à la contribution du programme du droit de prêt public à un manque à gagner du fonds de dotation du Conseil des Arts du Canada provoqué par les pertes du marché. Le Conseil utilise en temps normal ces revenus d'intérêt pour équilibrer son budget total.

La Commission fonctionne avec un si faible budget administratif (voir le rapport financier plus bas) qu'elle n'a pas eu d'autre choix que de retirer les 630 000 \$ de la partie du budget réservée au paiement des auteurs.

Au cours d'une année « normale » sans augmentation de financement, nous nous serions attendus à une diminution du taux de référence (le montant payé chaque fois qu'un titre est répertorié dans l'une des bibliothèques sélectionnées) et des paiements individuels, étant donné que la même somme doit servir également à payer les nouveaux auteurs et à couvrir les titres qui se sont joints au programme (respectivement 850 et un peu plus de 3 600 cette année). Cependant, la réduction de 630 000 \$ a eu un effet doublement nuisible sur les paiements, car elle a entraîné une diminution de 15 % du taux de référence, qui vaut 29,67 \$ cette année contre 34,85 \$ l'an dernier. Le paiement maximal (somme payée à 510 auteurs cette année) a également diminué de 15 % : il est passé de 3 485 \$ à 2 967 \$.

Croissance

Cette situation ne sert qu'à mettre l'accent sur l'importance d'une étude en cours réalisée par la Commission du droit de prêt public dans le but de savoir comment on peut gérer la croissance d'un programme qui sert un nombre d'auteurs toujours croissant, et ce malgré un financement qui n'évolue pas et qui a même diminué l'année dernière. Un sous-comité de la croissance, constitué en juin 2002, examine depuis, au cours de réunions semestrielles, la question de la croissance en s'appuyant sur les statistiques fournies par le personnel du DPP.

Cette année, au cours de ses délibérations, la Commission s'est concentrée sur un système de « grille à taux dégressif » dont le principe de base est le suivant : au fil des ans, un titre inscrit au programme se verra accorder un taux de référence de moins en moins élevé. En ce qui a trait aux titres nouvellement publiés, le taux de référence de 40 \$ serait aussi ré-instauré (taux de référence en vigueur pendant les sept premières années au programme), et ce, pendant leurs cinq premières années d'inscription au programme, ce qui correspondrait à la période où ceux-ci sont le plus souvent empruntés dans les bibliothèques publiques.

Le comité a particulièrement étudié deux aspects de la grille à taux dégressif : ses retombées, en ce qui a trait aux écrivains plus âgés, et l'impact du montant médian payé aux auteurs.

À l'aide d'un sondage représentatif mené auprès des auteurs, incluant des regroupements d'âges, le nombre moyen de titres inscrits, l'année de l'inscription et la catégorie de l'œuvre, le comité a été en mesure de tirer les conclusions suivantes :

1. L'âge d'un auteur n'est pas nécessairement l'indicateur le plus important concernant la façon dont le scénario de la grille influencerait sur les paiements. Cela dépend plutôt de la fréquence à laquelle un auteur publie, quel que soit son âge.

2. Le paiement médian (valeur centrale de la gamme des paiements signifiant que près de 50 % des auteurs reçoivent moins que ce montant et que près de 50 % reçoivent plus) affiche une légère augmentation par rapport au système actuel (de 325 \$ à 333 \$).
3. Le système de la grille est en lui-même flexible et ses niveaux de paiement peuvent être rapidement ajustés en tout temps, afin de tenir compte de nouveaux fonds.

Selon la Commission, par rapport aux autres systèmes, le plus grand avantage du système de la grille c'est que, bien que les paiements d'un titre donné diminuent avec le temps, aucun titre ne se voit privé de paiements du DPP.

La Commission continue à étudier tous les aspects de ce plan pour s'assurer que le programme DPP reste pertinent à tous les auteurs.

Échantillonnage en bibliothèque

Pour une deuxième année consécutive, nous avons eu recours à l'échantillonnage « automatique » des titres dans les bibliothèques : il consiste à comparer les numéros ISBN des titres dans nos bases de données à ceux des catalogues des bibliothèques sélectionnées pour l'échantillonnage du DPP. Cette nouvelle méthode d'échantillonnage représente un progrès majeur dans notre fonctionnement, car elle réduit considérablement la recherche manuelle des titres et offre au personnel une meilleure flexibilité quant au choix du moment et de la fréquence de ces échantillonnages. Nous demandons maintenant systématiquement aux auteurs de fournir les numéros ISBN de tous les nouveaux titres enregistrés. Des mises à jour annuelles des numéros ISBN, réalisées de façon automatique par une recherche dans la base de données de la Bibliothèque nationale du Canada, permettent de s'assurer que tous les nouveaux numéros ISBN sont entrés dans la base de données du DPP.

Le sous-comité des bibliothèques de la Commission a travaillé ardemment cette année à la refonte du type de l'échantillon des bibliothèques.

Le développement de catalogues collectifs provinciaux pour les bibliothèques publiques constitue un fait particulièrement intéressant à souligner. La Commission peut, en ne consultant qu'un seul point de ces catalogues, vérifier les titres contenus dans toutes les bibliothèques publiques d'une province donnée, ce qui donne au DPP l'occasion de rejoindre davantage de titres pour un territoire plus vaste.

En outre, à cause de l'amélioration que connaissent les collections des bibliothèques publiques partout au pays, la Commission est, pour la première fois, en mesure de rechercher des titres dans un nombre égal de bibliothèques, que celles-ci soient de langue française ou de langue anglaise. Afin de remédier à de possibles écarts, pour un nombre donné de bibliothèques anglaises, dans le passé, nous échantillonnions la moitié de bibliothèques françaises puis doublions les titres répertoriés. (Les titres dans une langue autre que le français ou l'anglais ont toujours été cherchés dans toutes les bibliothèques sélectionnées pour une année donnée). Puisque les catalogues collectifs nous permettent de joindre un plus vaste territoire, la Commission cessera d'échantillonner les bibliothèques universitaires, ce qui lui permettra de mieux répondre au premier mandat du programme du DPP, soit l'accès du public aux bibliothèques.

Autre nouveauté, afin de mieux refléter les diverses densités de population au pays, nous nous sommes inspirés du système original utilisé pour les titres de langue française et doublerons les titres répertoriés dans les bibliothèques des grands centres urbains, soit Montréal et Toronto.

En ce moment, nous travaillons à tester tous ces projets qui visent à nous garantir des mesures d'échantillonnage valables et équitables.

Cette année, nous avons pour la première fois doublé les résultats d'une bibliothèque principalement de langue anglaise, la Bibliothèque publique de Toronto — et cela laisse envisager d'éventuels changements à venir.

La structure de la Commission du droit de prêt public

La Commission du DPP se compose d'un conseil d'administration de 19 membres, dont la plupart sont des écrivains, qui représentent des associations nationales d'écrivains, de bibliothèques et d'éditeurs. Comme nous vous en avons fait part l'an dernier, la préoccupation constante de la Commission consiste à maintenir un lien direct avec le ministère du Patrimoine canadien en vue de favoriser l'avancement du programme du DPP. Bien que, pour des raisons d'économie d'échelle, la Commission du DPP soit placée sous l'égide du Conseil des Arts du Canada, il n'a jamais été prévu que le programme du DPP devienne partie intégrante des programmes de subventions du Conseil.

Cette année, nous avons réalisé certains progrès quant à l'éclaircissement de la situation régnant entre les trois organismes. Nous travaillons présentement à réviser les plus récentes ébauches d'entente entre les parties.

Le sous-comité des mandats

Un troisième sous-comité a été constitué en décembre 2003 dans le but d'examiner la durée des mandats des membres de la Commission et de définir de façon plus officielle les obligations des membres. On trouvait le moment venu pour un organisme de 18 ans, donc mature, de préciser plusieurs questions quant à sa gouvernance. Ce sous-comité ne s'est réuni jusqu'à présent que par téléphone et par des méthodes virtuelles, mais il exposera des propositions au cours de sa prochaine réunion en juin.

Droit de prêt public international

La secrétaire générale de la Commission, Gwen Hoover, a assisté à la 5^e conférence sur le droit de prêt public international à Oslo en septembre 2003. Dix-sept pays ont envoyé des délégations de diverses tailles pour un total de 38 participants. Le Canada était l'un des quatre pays à qui on avait demandé de faire une présentation spéciale de son programme (les trois autres pays étant l'Australie, le Danemark et la Nouvelle-Zélande). Cette conférence mettait l'accent sur les nouveaux pays qui adoptent des programmes de droit de prêt public, étant donné surtout l'extension de l'Union européenne et le besoin d'une harmonisation générale. En grande partie en raison de cette évolution, le nombre de pays qui se dotent de tels programmes doublera et passera à 34 d'ici la fin de 2004. Les trois journées de conférence en Norvège se sont distinguées par les échanges de connaissances, la bonne volonté et la collaboration, ce qui a non seulement énormément contribué à améliorer le moral des directeurs des programmes DPP et des auteurs,

mais a aussi favorisé un dialogue suivi à propos des meilleures pratiques et, plus important encore, a permis le développement de stratégies visant à ce que nos bailleurs de fonds placent le DPP au premier plan.

Conclusion

Ce rapport présente un aperçu du travail accompli par la Commission au cours de l'année passée : ses succès, ses défis et ses projets en cours. En plus de ce rapport annuel, nous présenterons deux rapports semestriels de moindre envergure sur notre site Internet, afin de faire un bilan de nos progrès en cours d'année.

En ce qui me concerne, je tiens à préciser que cela a été un grand privilège pour moi de présider la Commission de droit de prêt public depuis deux ans. L'altruisme et le travail important des membres de la Commission, l'engagement insurpassable des exceptionnels employés, et le sens de la solidarité des auteurs de ce pays ont fait de ces deux années une expérience enrichissante. Bien que je quitte ce poste, je resterai une fervente partisane de la Commission que j'ai été fière de servir.



**BILAN DE LA DIX-HUITIÈME ANNÉE
DU PROGRAMME DU DROIT DE PRÊT PUBLIC**

	2002-2003	2003-2004	+ / - (2002-2003)
AUTEURS INSCRITS AU PROGRAMME	14 205	14 792	4,13%
AUTEURS AYANT REÇU UN PAIEMENT	13 889	14 435	3,93%
TITRES DANS LA BANQUE DES DONNÉES	60 880	63 233	3,86%
TITRES ADMISSIBLES	58 973	61 175	3,73%
TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT	53 532	56 243	5,06%
SOMME VERSÉE AUX AUTEURS	9 639 776 \$	8 938 460 \$	-7,28%
PAIEMENT MOYEN PAR AUTEUR	694 \$	619 \$	-10,81%
PAIEMENT MÉDIAN	357 \$	326 \$	-8,68%
MONTANT PAYÉ CHAQUE FOIS QU'UN OUVRAGE ÉTAIT RETROUVÉ	34,85 \$	29,67 \$	-14,86%



CROISSANCE 2003-2004

AUTEURS

DEMANDES DE FORMULAIRES	AUTEURS		NOUVEAUX TITRES INSCRITS		TITRES	
	835	543 FRANÇAIS (785 EN 2001-2002) (831 EN 2002-2003)	4 201	2 421 FRANÇAIS 1 574 AUTRES 178 BILINGUES 28 (3 897 EN 2001-2002) (4 296 EN 2002-2003)		
NOUVEAUX AUTEURS INSCRITS	848	557 FRANÇAIS (638 EN 2001-2002) (891 EN 2002-2003)	3 639	2 066 FRANÇAIS 1 397 AUTRES 162 BILINGUES 14 (3 299 EN 2001-2002) (3 617 EN 2002-2003)		
NOUVEAUX AUTEURS AYANT REÇU UN PAIEMENT	704 (181 736 \$)	446 (114 535 \$) FRANÇAIS 258 (67 201 \$)	3 086 (487 785 \$)	1 758 FRANÇAIS 1 274 AUTRES 44 BILINGUES 10 (2 915 EN 2001-2002 : 510 853 \$) (3 178 EN 2002-2003 : 547 695 \$)		

NOUVEAUX TITRES ADMISSIBLES PAR LANGUE ET PAR CATÉGORIE

	ANGLAIS	%	FRANÇAIS	%	AUTRES	%	BILINGUE	%	TOTAL
FICTION	375	18,2%	372	26,6%	25	15,4%	0	0,0%	772
LIVRES POUR ENFANT	509	24,6%	416	29,8%	33	20,4%	2	14,3%	960
POÉSIE	167	8,1%	141	10,1%	35	21,6%	4	28,6%	347
THÉÂTRE	50	2,4%	35	2,5%	3	1,9%	0	0,0%	88
NON-FICTION	659	31,9%	332	23,8%	44	27,2%	7	50,0%	1042
OUVRAGE SAVANT	306	14,8%	101	7,2%	22	13,6%	1	7,1%	430
TOTAL	2 066		1 397		162		14		3 639



DISTRIBUTION DES PAIEMENTS PAR PROVINCE 2003-2004

PROVINCE	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	%	NOMBRE DE PAIEMENTS	%	PAYÉS	\$\$	%	\$\$
T.-N. et LAB.	221	1,49%	216	1,50%	97,74%	104 592,67 \$	1,17%	
N.-E.	536	3,62%	516	3,57%	96,27%	227 289,75 \$	2,54%	
I.-P.-E.	56	0,38%	55	0,38%	98,21%	31 165,84 \$	0,35%	
N.-B.	310	2,10%	285	1,97%	91,94%	133 540,12 \$	1,49%	
QUÉ.	4 555	30,79%	4 437	30,74%	97,41%	3 221 658,17 \$	36,04%	
ONT.	5 040	34,07%	4 938	34,21%	97,98%	2 943 831,52 \$	32,93%	
MAN.	391	2,64%	386	2,67%	98,72%	199 391,17 \$	2,23%	
SASK.	300	2,03%	291	2,02%	97,00%	165 956,08 \$	1,86%	
ALBERTA	773	5,23%	741	5,13%	95,86%	398 299,08 \$	4,46%	
C.-B.	2 110	14,26%	2 075	14,37%	98,34%	1 170 765,76 \$	13,10%	
T.-N.-O.	6	0,04%	6	0,04%	100,00%	3 463,98 \$	0,04%	
YUKON	21	0,14%	19	0,13%	90,48%	4 439,92 \$	0,05%	
NUNAVUT	6	0,04%	5	0,03%	83,33%	1 336,64 \$	0,01%	
AUTRES	467	3,16%	465	3,22%	99,57%	332 729,10 \$	3,72%	
TOTAL	14 792	100,00%	14 435	100,00%	97,59%	8 938 459,80 \$	100,00%	

Un exemple: En 2003-2004, 97 % des auteurs de Saskatchewan qui se sont inscrits ont touché un paiement. Ils représentent 2,02 % des auteurs payés. Ils se sont partagés 1,86 % du budget des paiements.



RÉPARTITION DU NOMBRE DES PAIEMENTS PAR INTERVALLE ET PAR LANGUE 2003-2004

	LANGUE	AUTEURS	%	\$	%
MINIMUM 25 \$	A	134	0,93%	3 350,00 \$	0,04%
	F	42	0,29%	1 050,00 \$	0,01%
SOUS-TOTAL	A+F	176	1,22%	4 400,00 \$	0,05%
DE 25,01 \$	A	5 131	35,55%	929 998,80 \$	10,40%
À 325,99 \$	F	1 940	13,44%	354 560,10 \$	3,97%
SOUS-TOTAL	A+F	7 071	48,99%	1 284 558,90 \$	14,37%
MÉDIANE 326 \$	A+F	7 247	50,20%	1 288 958,90 \$	14,42%
DE 327,00 \$	A	1 914	13,26%	889 761,01 \$	9,95%
À 618,99 \$	F	865	5,99%	405 274,58 \$	4,53%
SOUS-TOTAL	A+F	2 779	19,25%	1 295 035,59 \$	14,49%
DE 619,00 \$	A	1 201	8,32%	933 170,74 \$	10,44%
À 999,99 \$	F	557	3,86%	439 077,60 \$	4,91%
SOUS-TOTAL	A+F	1 758	12,18%	1 372 248,34 \$	15,35%
DE 1 000,00 \$	A	1 059	7,34%	1 452 253,10 \$	16,25%
À 1 999,99 \$	F	590	4,09%	827 802,49 \$	9,26%
SOUS-TOTAL	A+F	1 649	11,42%	2 280 055,59 \$	25,51%
DE 2 000,00 \$	A	303	2,10%	734 552,52 \$	8,22%
À 2 966,99 \$	F	189	1,31%	454 438,86 \$	5,08%
SOUS-TOTAL	A+F	492	3,41%	1 188 991,38 \$	13,30%
MAXIMUM 2 967 \$	A	264	1,83%	783 288,00 \$	8,76%
	F	246	1,70%	729 882,00 \$	8,17%
SOUS-TOTAL	A+F	510	3,53%	1 513 170,00 \$	16,93%
TOTAL	A	10 006	69,32%	5 726 374,17 \$	64,06%
	F	4 429	30,68%	3 212 085,63 \$	35,94%
	A+F	14 435	100,00%	8 938 459,80 \$	100,00%

La **médiane**: Le nombre qui permet de couper la population étudiée en deux groupes égaux. 7 247 (50%) auteurs ont reçu moins de 326,37\$. Ils se sont partagé 14,42% du budget.

La **moyenne**: En février 2004, le paiement moyen était de 619 \$.

10 026 (69,45%) auteurs ont reçu moins de 619 \$. Ils se sont partagé 28,91% du budget.

4 409 (30,54%) auteurs ont reçu plus de 619 \$. Ils se sont partagé 71,09% du budget.

Plus de 1 000 \$

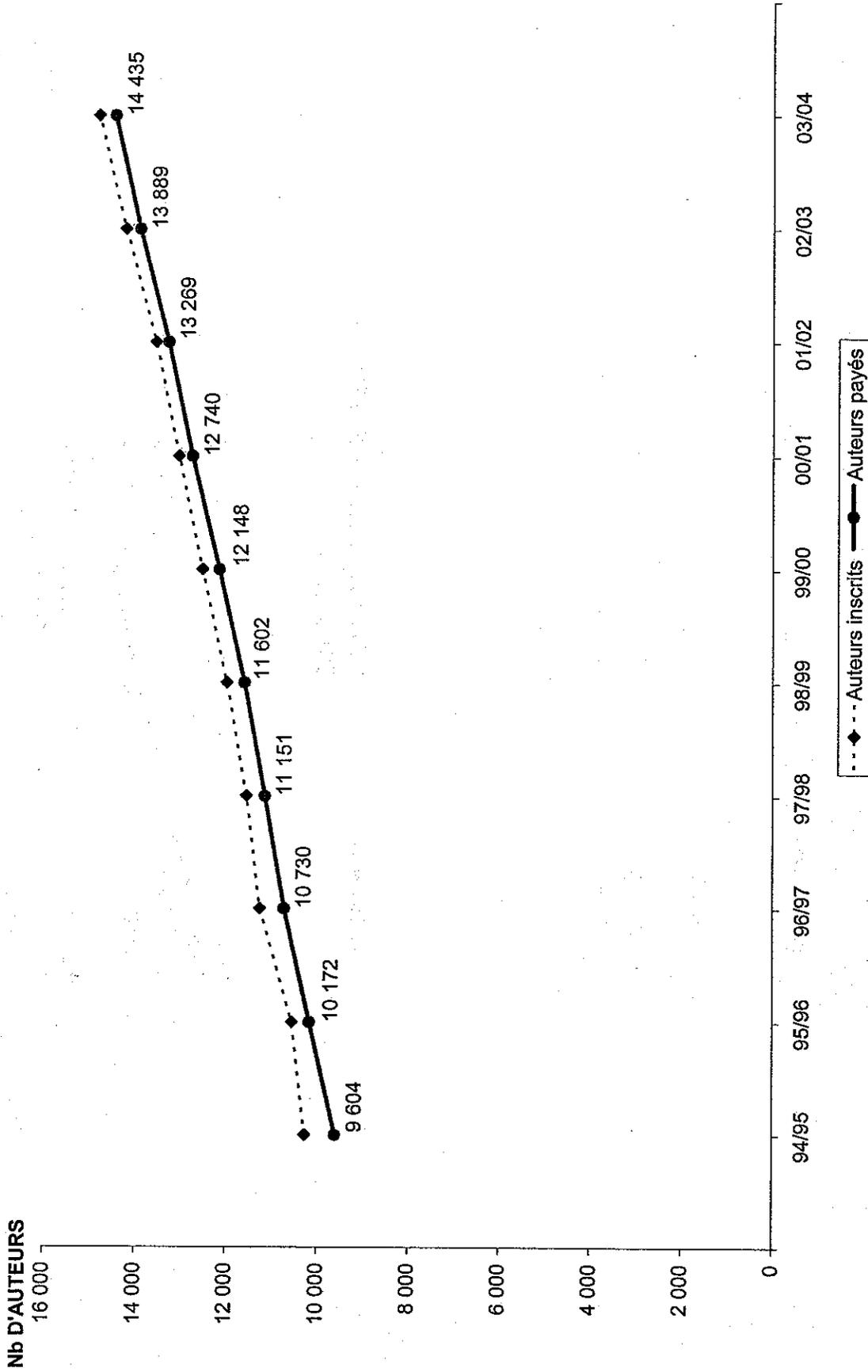
2 651 auteurs (18,36%) ont reçu plus de 1 000 \$. Ils se sont partagé 55,74 % du budget.

Plus de 2 000 \$

1 002 auteurs (6,94%) ont reçu plus de 2 000 \$. Ils se sont partagé 30,23% du budget.



CROISSANCE DU NOMBRE D'AUTEURS 1994-2004





TITRES ADMISSIBLES PAR LANGUE EN 2003-2004

BILINGUE	276	0,45%
ANGLAIS	37 203	60,81%
FRANÇAIS	21 596	35,30%
AUTRES	2 100	3,43%
TOTAL	61 175	TITRES ADMISSIBLES

TITRES ADMISSIBLES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT EN 2003-2004

BILINGUE	263	0,47%
ANGLAIS	34 773	61,83%
FRANÇAIS	20 154	35,83%
AUTRES	1 053	1,87%
TOTAL	56 243	TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT



TITRES ADMISSIBLES PAR LANGUE ET PAR CATÉGORIE 2003-2004

LANGUE DU TEXTE	CATÉGORIE	NOMBRE DE TITRES	% LANGUE	% CATÉGORIE	% GLOBAL
BILINGUE	FICTION	12	4,35%	0,10%	0,02%
	LIVRES POUR ENFANT	16	5,80%	0,14%	0,03%
	POÉSIE	64	23,19%	0,91%	0,01%
	THÉÂTRE	8	2,90%	0,47%	0,10%
	NON-FICTION	150	54,35%	0,61%	0,25%
	OUVRAGE SAVANT	26	9,42%	0,61%	0,04%
	TOTAL		276	100,00%	0,45%
ANGLAIS	FICTION	6 340	17,04%	52,45%	10,36%
	LIVRES POUR ENFANT	6 205	16,68%	53,27%	10,14%
	POÉSIE	3 910	10,51%	55,37%	6,39%
	THÉÂTRE	951	2,56%	56,44%	1,55%
	NON-FICTION	16 865	45,33%	69,04%	27,57%
	OUVRAGE SAVANT	2 932	7,88%	68,73%	4,79%
	TOTAL		37 203	100,00%	60,81%
FRANÇAIS	FICTION	5 090	23,57%	42,11%	8,32%
	LIVRES POUR ENFANT	5 120	23,71%	43,96%	8,37%
	POÉSIE	2 823	13,07%	39,98%	4,61%
	THÉÂTRE	690	3,20%	40,95%	1,13%
	NON-FICTION	6 722	31,13%	27,52%	10,99%
	OUVRAGE SAVANT	1 151	5,33%	26,98%	1,88%
	TOTAL		21 596	100,00%	35,30%
AUTRES	FICTION	645	30,71%	5,34%	1,05%
	LIVRES POUR ENFANT	307	14,62%	2,64%	0,50%
	POÉSIE	264	12,57%	3,74%	0,43%
	THÉÂTRE	36	1,71%	2,14%	0,06%
	NON-FICTION	691	32,90%	2,83%	1,13%
	OUVRAGE SAVANT	157	7,48%	3,68%	0,26%
	TOTAL		2 100	100,00%	3,43%
TOTAL	FICTION	12 087			19,76%
	LIVRES POUR ENFANT	11 648			19,04%
	POÉSIE	7 061			11,54%
	THÉÂTRE	1 685			2,75%
	NON-FICTION	24 428			39,93%
	OUVRAGE SAVANT	4 266			6,97%
	TOTAL		61 175		

Exemple : Les 16 865 ouvrages de non-fiction en anglais représentent: 45,33 % de tous les titres admissibles en anglais;
69,04% de tous les ouvrages de non-fiction;
et 27,57% de tous les titres inscrits au Dpp.

N. B.: La catégorie "Ouvrage savant" est utilisée seulement depuis 1995-1996. Les ouvrages savants inscrits avant 1996 sont inclus dans la catégorie "Non-fiction".



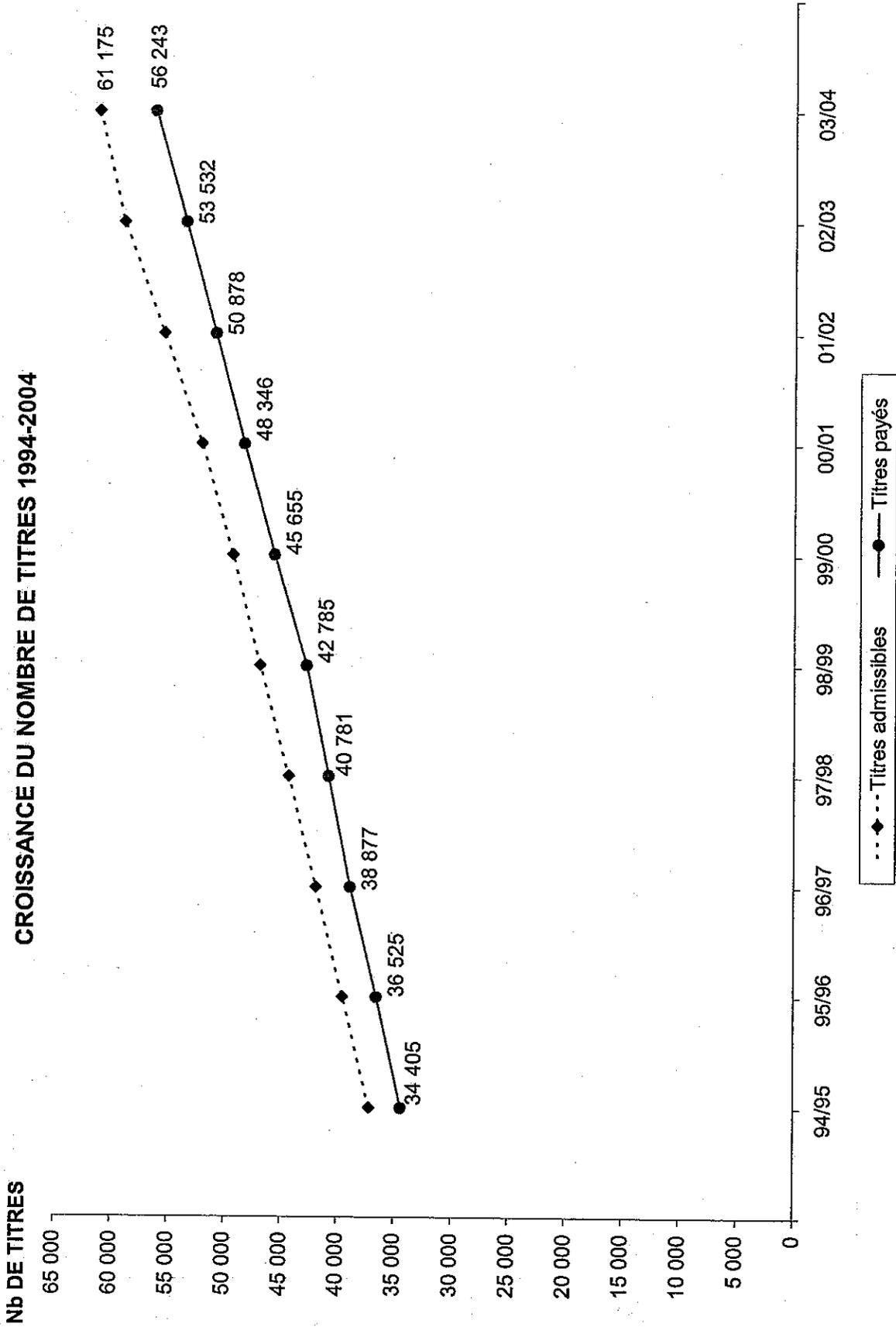
**CROISSANCE ANNUELLE DU NOMBRE DE TITRES ADMISSIBLES PAR LANGUE
1994-2004**

ANNÉE	ANGLAIS	FRANÇAIS	BILINGUES	AUTRES	TOTAL
1994-1995	23 211 6,80%	12 404 8,36%	212 4,43%	1 341 11,29%	37 168 7,46%
1995-1996	24 538 5,72%	13 347 7,60%	222 4,72%	1 432 6,79%	39 539 6,38%
1996-1997	25 935 5,69%	14 231 6,62%	228 2,70%	1 515 5,80%	41 909 5,99%
1997-1998	27 390 5,61%	15 154 6,49%	220 -3,51%	1 596 5,35%	44 360 5,85%
1998-1999	28 870 5,40%	16 180 6,77%	228 3,64%	1 650 3,38%	46 928 5,79%
1999-2000	30 270 4,85%	17 103 5,70%	234 2,63%	1 725 4,55%	49 332 5,12%
2000-2001	31 977 5,64%	18 134 6,03%	243 3,85%	1 769 2,55%	52 123 5,66%
2001-2002	33 955 6,19%	19 381 6,88%	258 6,17%	1 849 4,52%	55 443 6,37%
2002-2003	36 079 6,26%	20 623 6,41%	277 7,36%	1 994 7,84%	58 973 6,37%
2003-2004	37 203 3,12%	21 596 4,72%	276 -0,36%	2 100 5,32%	61 175 3,73%

CROISSANCE MOYENNE DE 1999 À 2004: **5,45%**

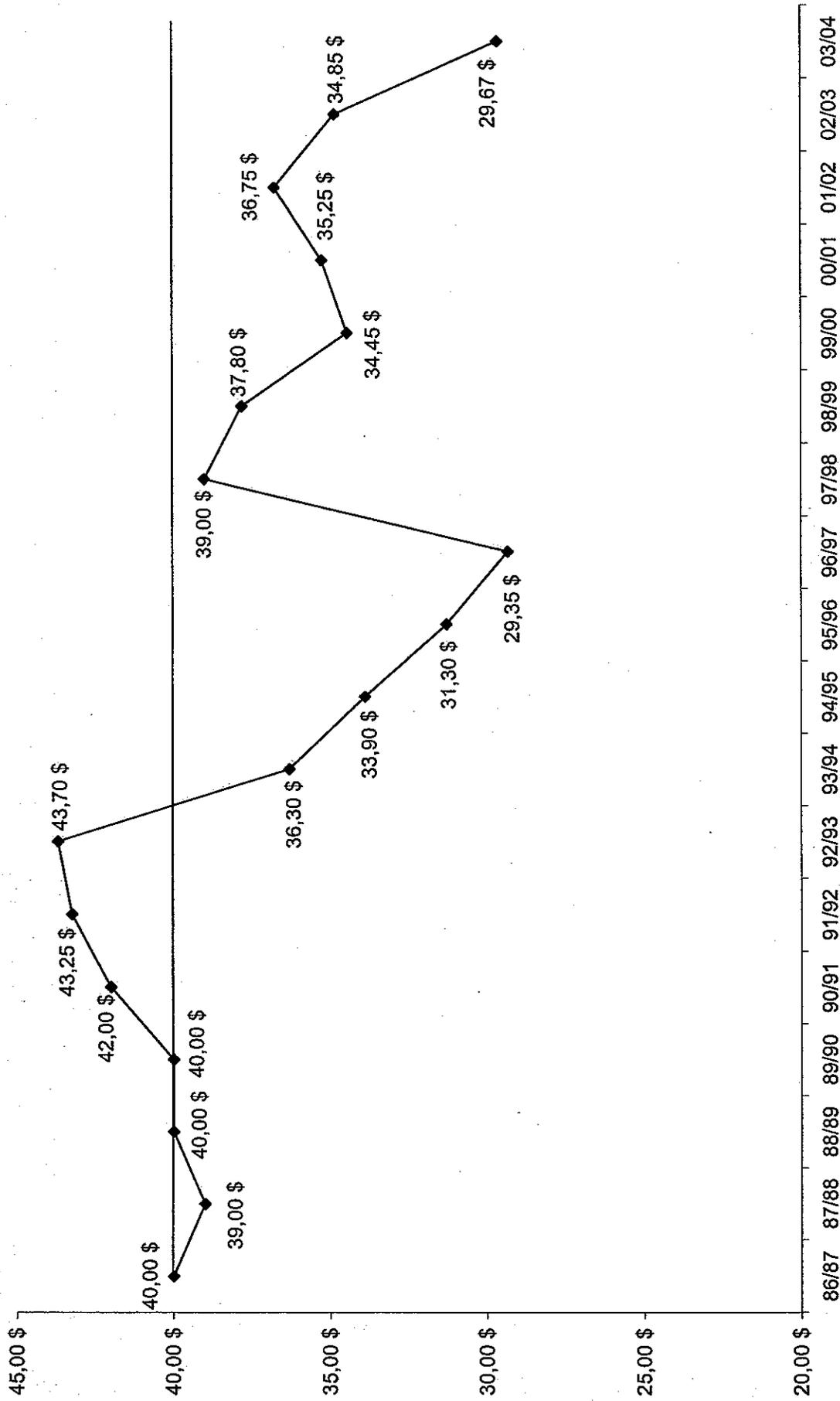


CROISSANCE DU NOMBRE DE TITRES 1994-2004





TAUX DE RÉFÉRENCE





SOMMAIRE 1986-2004
(1re PARTIE (1986-1991))

	1986-1987 (1)	1987-1988 (2)	1988-1989 (3)	1989-1990 (4)	1990-1991 (5)	1991-1992 (6)
AUTEURS INSCRITS	4 553	5 638	6 713	7 153	7 681	8 125
AUTEURS PAYÉS	4 377	5 200	5 718	6 405	6 962	7 699
TITRES ADMISSIBLES	16 584	18 850	23 689	24 891	27 664	30 340
TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT					24 065	26 672
BIBLIOTHÈQUES ÉCHANTILLONNÉES	15	15	15	15	21	22
NO. DE FOIS QUE LES TITRES ONT ÉTÉ RETROUVÉS (TOTAL)	74 968	86 433	99 100	115 424	129 810	145 829
VALEUR PAR FOIS RETROUVÉE (\$)	*40/80 ***60/100	39/78 59/113	40/80 80/120	40/80 80/120	42/84	43,25/86,50
BUDGET (\$)	3 000 000 \$	3 813 000 \$	4 455 000 \$	5 202 000 \$	5 773 000 \$	6 663 000 \$
MONTANT PAYÉ AUX AUTEURS (\$)	2 747 949 \$	3 484 988 \$	3 970 947 \$	4 667 214 \$	5 371 927 \$	6 200 426 \$
PAIEMENT MOYEN (\$)	628 \$	670 \$	694 \$	729 \$	772 \$	805 \$
ADMINISTRATION (\$) (%) DU BUDGET GLOBAL	253 881 \$ 8,46% (six mois)	382 060 \$ 10,02%	389 151 \$ 8,74%	452 116 \$ 8,69%	458 499 \$ 7,94%	388 989 \$ 5,84%

* (Anglais/français)

** (Littérature de jeunesse)



SOMMAIRE 1986-2004
2e PARTIE (1992-1997)

	1992-1993 (7)	1993-1994 (8)	1994-1995 (9)	1995-1996 (10)	1996-1997 (11)	1997-1998 (12)
AUTEURS INSCRITS	8 801	9 679	10 274	10 555	11 243	11 653
AUTEURS PAYÉS	8 393	9 082	9 604	10 172	10 730	11 151
TITRES ADMISSIBLES	32 744	34 589	37 168	39 539	41 909	44 360
TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT	29 461	32 194	34 405	36 525	38 877	40 781
BIBLIOTHÈQUES ÉCHANTILLONNÉES	22	22	24	24	24	23
NO. DE FOIS QUE LES TITRES ONT ÉTÉ RETROUVÉS (TOTAL)	157 672	171 069	184 358	198 577	204 459	205 892
VALEUR PAR FOIS RETROUVÉE (\$)	*43,70/87,40 -----	36,30/72,60 -----	33,90/67,80 -----	31,30/62,60 -----	29,35/58,70 -----	39,00/78,00 -----
BUDGET (\$)	7 285 000 \$	6 611 000 \$	6 598 305 \$	6 428 069 \$	6 296 937 \$	8 366 000 \$
MONTANT PAYÉ AUX AUTEURS (\$)	6 890 845 \$	6 212 600 \$	6 251 784 \$	6 077 961 \$	6 000 406 \$	8 030 000 \$
PAIEMENT MOYEN (\$)	821 \$	684 \$	651 \$	598 \$	559 \$	720 \$
ADMINISTRATION (\$) (%) DU BUDGET GLOBAL	503 022 \$ 6,90%	404 496 \$ 6,10%	398 655 \$ 6,04%	358 651 \$ 5,57%	324 363 \$ 5,15%	321 389 \$ 3,84%

* (Anglais/français)



SOMMAIRE 1986-2004

3e PARTIE (1998-2004)

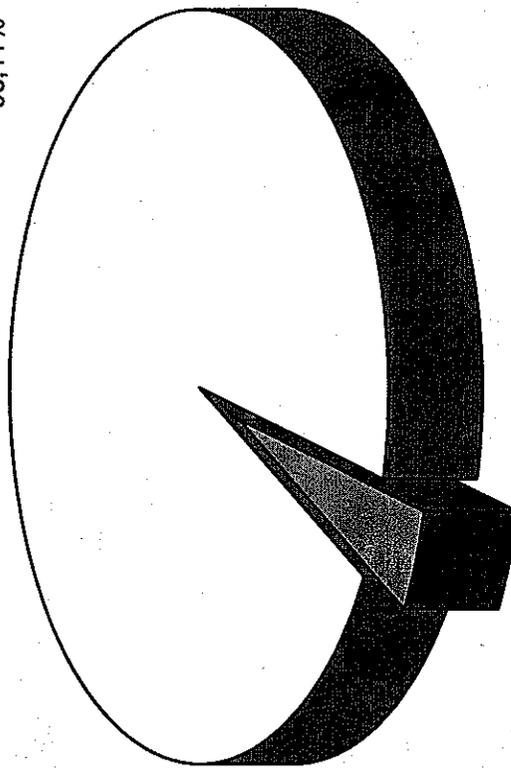
	1998-1999 (13)	1999-2000 (14)	2000-2001 (15)	2001-2002 (16)	2002-2003 (17)	2003-2004 (18)
AUTEURS INSCRITS	11 986	12 523	13 041	13 546	14 205	14 792
AUTEURS PAYÉS	11 602	12 148	12 740	13 269	13 889	14 435
TITRES ADMISSIBLES	46 928	49 332	52 123	55 443	58 973	61 175
TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT	42 785	45 655	48 346	50 878	53 532	56 243
BIBLIOTHÈQUES ÉCHANTILLONNÉES	24	24	23	23	23	22
NO. DE FOIS QUE LES TITRES ONT ÉTÉ RETROUVÉS (TOTAL)	213 207	233 744	245 415	262 686	276 621	301 255
VALEUR PAR FOIS RETROUVÉE (\$)	*37,80 / 75,60	34,45 / 68,90	35,25 / 70,50	36,75 / 73,50	34,85 / 69,70	29,67 / 59,34
BUDGET (\$)	8 366 000 \$	8 366 000 \$	8 966 000 \$	10 013 662 \$	10 043 178 \$	9 398 129 \$
MONTANT PAYÉ AUX AUTEURS (\$)	8 059 252 \$	8 052 114 \$	8 650 376 \$	9 653 043 \$	9 639 776 \$	8 938 460 \$
PAIEMENT MOYEN (\$)	695 \$	663 \$	679 \$	727 \$	694 \$	619 \$
ADMINISTRATION (\$) (%) DU BUDGET GLOBAL	350 210 \$ 4,18%	336 008 \$ 4,02%	396 366 \$ 4,42%	395 882 \$ 3,95%	403 402 \$ 4,02%	459 669 \$ 4,89%

* (Anglais/français)



BUDGET DU PROGRAMME DPP 2003-2004: PAIEMENTS / ADMINISTRATION

PAIEMENTS AUX AUTEURS
95,11%



ADMINISTRATION
4,89%

□ PAIEMENTS AUX AUTEURS ■ ADMINISTRATION

COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

RAPPORT FINANCIER 2003-2004

<u>Description</u>	<u>2003-2004</u>	<u>2002-2003</u>
Traitements	229 331 \$	222 244 \$
Temps supplémentaire	- 116 \$	116 \$
Prestations aux employés	57 581 \$	61 241 \$
Traitements - Employés temporaires	3 770 \$	0 \$
Prestations aux employés temporaires	675 \$	0 \$
Total des traitements	291 241 \$	283 601 \$
Autres frais de fonctionnement:		
Location et entretien des bureaux	42 720 \$	20 796 \$
Frais de voyages du personnel	2 073 \$	74 \$
Frais d'administration : Conseil des Arts du Canada	20 000 \$	20 000 \$
Informatique : Conseil des Arts du Canada	33 000 \$	8 300 \$
Échantillonnage en bibliothèque	865 \$	2 507 \$
Frais de téléphone	1 200 \$	1 200 \$
Frais d'affranchissement et de messagerie	9 151 \$	8 375 \$
Assemblées plénières de la Commission	27 611 \$	30 475 \$
Réunions du Comité exécutif	21 726 \$	17 270 \$
Frais d'impression	4 565 \$	7 183 \$
Fournitures de bureau	4 103 \$	2 769 \$
Dépliants, affiches, etc.	1 191 \$	852 \$
Autres dépenses	224 \$	0 \$
Total autres frais de fonctionnement	168 429 \$	119 801 \$
TOTAL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	459 669 \$	403 402 \$
TOTAL DES PAIEMENTS DPP AUX AUTEURS	8 938 460 \$	9 639 776 \$

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It includes a detailed description of the experimental procedures and the tools used for data collection.

3. The third part of the document presents the results of the study, including a comparison of the different methods and techniques used. It discusses the strengths and weaknesses of each method and provides a summary of the findings.

4. The fourth part of the document discusses the implications of the study and provides recommendations for future research. It highlights the need for further investigation into the effectiveness of the different methods and techniques used.

5. The fifth part of the document provides a conclusion and a summary of the key findings. It reiterates the importance of maintaining accurate records and the need for transparency and accountability in financial reporting.

6. The sixth part of the document provides a list of references and a bibliography. It includes a list of the books, articles, and other sources used in the study.

7. The seventh part of the document provides a list of appendices and a bibliography. It includes a list of the tables, figures, and other supplementary materials used in the study.

8. The eighth part of the document provides a list of appendices and a bibliography. It includes a list of the tables, figures, and other supplementary materials used in the study.